



Mise en place du Service Minimum

École Jean de la Fontaine

Madame, Monsieur,

En raison d'un mouvement de grève national le **mardi 2 avril prochain**, je vous informe que, conformément aux instructions ministérielles, je mettrai en place le service minimum d'accueil pour les élèves de l'école maternelle Jean de la Fontaine.

Pour celles et ceux d'entre vous qui devront nous confier leur(s) enfant(s), sachez qu'ils seront gardés de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 dans les locaux de l'Association Familles Rurales (AFR), rue du Temple.

L'accueil des enfants ne pourra s'effectuer au-delà de 9h00 le matin et 13h30 l'après-midi. De même, les enfants seront accueillis en journée ou demi-journée complète.

Dans le souci d'une organisation optimale, je vous invite, autant que possible, à prendre vos dispositions pour garder votre/vos enfant(s) à la maison.

Si vous envisagez d'avoir recours au service minimum d'accueil, merci de bien vouloir en informer dès à présent **l'AFR** (tél : 05.46.01.37.38 / mail : afr.137@wanadoo.fr), en précisant les noms et prénoms des enfants, et leur classe.

Le service de restauration et l'accueil périscolaire avant et après la classe seront assurés dans les mêmes conditions que les jours ordinaires.

Le Maire,
Hervé PINEAU

